

1550, rue Metcalfe bureau 1414 Montréal (Québec) H3A 1X6 Téléphone : 514 872-3568 Télécopieur : 514 872-2556

ocpm.qc.ca

Consultation publique

Projets de règlement P-07-017 et P-04-047-40

Aménagement du site Contrecoeur dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE

Date: lundi 7 mai 2007

Heure: 10 h

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe 14^e étage.

Étaient présents :

De l'arrondissement Mercier—Hochelaga-Maisonneuve :

Mme Michèle Giroux, directrice, DAUSE M. Robert Denis, conseiller en aménagement

De la Ville de Montréal

M. Stéphane Conant, conseiller en aménagement, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine,

De l'Office de consultation publique de Montréal :

Mme Louise Roy, présidente de l'OCPM (présente pour le point 1) Mme Catherine Chauvin, commissaire et présidente de la commission M. Antoine Moreau, commissaire Mme Judy Gold, commissaire Mme Stéphanie Espach, analyste

1. Accueil et présentation des participants

La présidente de l'Office, madame Louise Roy, souhaite la bienvenue aux participants et présente les membres de la commission. L'objectif de la rencontre est d'exposer le mandat de la commission et de préparer les séances d'information à venir.

2. Le cadre de la consultation publique

Un document regroupant une présentation du mandat de l'Office et le code de déontologie auquel sont assujettis les commissaires est remis aux représentants de l'arrondissement et de la Ville.

3. La consultation publique

3.1. L'objet de la consultation

La consultation publique porte sur deux projets de règlement modifiant la réglementation et le *Plan d'urbanisme* afin de rendre possible la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles sur le site Contrecoeur.

3.2 Les étapes précédant les séances publiques

Un avis public annonçant la tenue de la consultation publique a été publié le 1^{er} mai 2007 dans les quotidiens *La Presse*, *The Gazette* et dans le journal local, le *Flambeau de l'Est*. Près de 15 000 dépliants seront distribués dans Mercier et Anjou au cours de la semaine du 7 mai.

3.3 Le déroulement de la consultation publique

La consultation se déroule en deux parties. La première prend la forme de séances thématiques d'information et la seconde est dédiée à l'expression des opinions et commentaires des citoyens.

Séances thématiques d'information

La consultation publique débutera par des séances thématiques d'information qui se tiendront les 14, 15, 16 et 17 mai 2007. Le promoteur et les représentants de l'arrondissement sont invités à y exposer le projet et son cadre réglementaire. Les participants pourront ensuite poser des questions et obtenir des précisions sur le projet.

Mme Chauvin insiste sur le fait que l'information devra être regroupée en fonction de deux grands blocs thématiques :

- 1) plan d'aménagement, transport et circulation (les 14 et 15 mai)
- 2) cohabitation des zones résidentielles et industrielles, nuisances et mesures d'atténuations (les 16 et 17 mai)

Séance d'audition des opinions et des mémoires

La séance d'audition des mémoires débutera le 11 juin à 19h. À la fin de la soirée, tout participant peut exercer un droit de rectification. Ce droit ne peut cependant être utilisé que pour rectifier des propos erronés.

Si le nombre d'intervenants le justifie, des séances supplémentaires d'information ou d'audition d'opinions pourraient être tenues. Pour la deuxième partie, la date limite d'inscription pour une présentation orale ou le dépôt d'un mémoire écrit est fixé au 8 juin 2007 à 16h.

Étapes subséquentes

Après les séances publiques, la commission procède à l'analyse de l'information et des opinions recueillies. Elle rédige ensuite son rapport.

5. Rôle des porte-parole et des personnes-ressources de la Ville et du promoteur.

Au cours des séances publiques d'information, il n'y a pas d'échange direct entre les citoyens, le promoteur et les représentants de l'arrondissement. Les citoyens doivent s'inscrire à la table d'accueil avant de poser leurs questions. Chaque citoyen adresse ses questions à la commission qui les relaie au promoteur ou au porte-parole de l'arrondissement. La commission peut poser des questions additionnelles et doit s'assurer que toute question reçoive une réponse claire. Il est recommandé d'inviter à la séance d'information tous les experts aptes à répondre à des questions spécifiques. Si toutefois une réponse ne peut être fournie séance tenante, il est possible de transmettre une réponse par écrit à l'OCPM.

La porte-parole pour l'arrondissement Mercier—Hochelaga-Maisonneuve est Mme Michèle Giroux, directrice, DAUSE. À la table, en avant, elle sera accompagnée par deux collègues. Un micro libre sera mis à la disposition des personnes ressources de l'arrondissement et de la Ville présentes dans la salle et susceptibles d'apporter de l'information supplémentaire. Messieurs Jean-François Bertrand et Daniel Gauthier sont porte-parole pour la SHDM. Un micro libre sera également mis à leur disposition.

6. Support logistique

L'OCPM se charge de la préparation des salles, de l'accueil, de la sonorisation, de l'écran et de la sténographie. Le promoteur et l'arrondissement fournissent le matériel nécessaire à leur présentation respective.

7. Documentation

La documentation de référence est accessible au bureau de l'OCPM et sur son site internet, au bureau Accès Montréal de l'arrondissement Mercier Hocheaga-Maisonneuve, à la bibliothèque de Mercier et à la direction du greffe de la Ville de Montréal. Par la suite, tout document déposé au cours de la consultation devient public, qu'il émane du promoteur, de la Ville, d'un organisme ou d'un citoyen. La commission peut aussi demander à un intervenant de fournir de l'information additionnelle ou l'inviter à produire un document qui sera rendu public aussitôt reçu.

8. Varia

Madame Catherine Chauvin insiste sur l'importance de présenter une information claire et compréhensible par tous et invite les représentants à se préparer à une grande variété de sujets et de questions.